



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 septembre 2019*

**N°2019/74 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE
D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES BORNES PUBLIQUES DE
RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES AVEC LE SDESM**

L'an deux mille dix-neuf le lundi 23 septembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 septembre 2019

Etaient présents : 18

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Camille FASSI, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 3

Monsieur Gérard MORAUX à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Annick PANE à Madame Geneviève LEGUAY, Madame Françoise VASSELON à Monsieur Manuel MEZE.

Absents excusés : 6

Monsieur Christophe BLONDEL DEBLANGY, Monsieur Emmanuel FONKING, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Madame Isabelle GUILA CORNIL, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Clémence LAUMONIER.

Monsieur Camille FASSI a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Trilport de conventionner avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) dans le cadre de la mise ne place de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20190923-2019-074DEL-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE

- d'approuver la convention d'adhésion au service d'exploitation et de maintenance des bornes publiques de recharge pour les véhicules électriques du SDESM
- d'autoriser le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

